

28.07.00 Plan de gestion de la Vallée du Doubs -Rapport à l'appui d'une demande de crédit pour la réalisation du plan de gestion de la vallée du Doubs.

Le plan de gestion de la vallée du Doubs sera l'un des éléments fondamentaux qui constitueront la Charte du Parc naturel régional du Doubs.

Une première esquisse de ce plan de gestion a été largement distribuée, afin de récolter les impressions et les désirs des membres de l'Association. Le comité de l'Association a avalisé formellement la structure de ce plan de gestion lors de son avant-dernière séance, fin juin.

Le plan de gestion doit faire l'état des lieux, des études et des inventaires déjà disponibles. Cependant, plus que cela, il doit amener une réflexion prospective sur l'avenir de la vallée, présenter des propositions pour la mise en valeur des potentiels existants et définir des projets susceptibles de s'intégrer parfaitement dans le tissu économique et social de la région, d'apporter des éléments novateurs et créateurs d'emplois et de valoriser les richesses naturelles.

Le plan de gestion porte essentiellement sur les thèmes de travail principaux du futur parc : tourisme, nature, agriculture, forêts, culture et information du public.

En matière d'agriculture , trois axes principaux ont été définis : aide à l'agriculteur pour le maintien des paysages ruraux traditionnels, tels que le pâturage boisé par exemple, évaluation des possibilités d'accueil et formation des hôtes, mise en valeur des produits du terroir et création d'un label « Parc naturel régional du Doubs » pour les produits typiques de la région produits dans le respect de l'environnement.

En matière de forêts, on se penchera sur les moyens de mieux faire connaître la forêt, sur les méthodes sylviculturales favorables à la conservation des équilibres naturels, sur la labellisation du bois et sur le soutien de la filière bois-énergie.

La revalorisation des milieux naturels passera par la création et l'entretien de biotopes, ainsi que par leur mise en réseaux, l'aménagement et la réhabilitation des berges là où nécessaire, la protection des milieux aquatiques, le maintien et la réhabilitation des habitats et des conditions de déplacement de la faune aquatique (voir projet Apron).

Le plan de gestion prévoira également un catalogue d'activités didactiques et de recherches. Le Parc fonctionnera comme un centre d'éducation à l'environnement, de formation d'accompagnateurs, d'information du public. A terme, il pourra mettre ses infrastructures à la disposition d'étudiants et de professeurs, collecter les données scientifiques disponibles sur la région du Doubs et fonctionner comme un institut universitaire décentralisé.

Il fixera aussi les objectifs en matière culturelle, mise en valeur de l'histoire et de la culture régionale, par exemple l'histoire de la frontière, passages officiels, clandestins

ou accidentels. Le patrimoine bâti fera l'objet d'une évaluation et de mesure de mise en valeur.

Une réflexion en matière de tourisme viendra s'y ajouter. Les possibilités dans ce domaine sont considérables et loin d'être toutes exploitées. L'offre sera complétée par la création de réseaux couvrant l'ensemble du territoire du futur parc, pour le ski de fond, le cheval, la randonnée, le vélo, les sentiers de découverte de la nature, de l'histoire, le parcours art et nature, etc...

Principes généraux

Statutairement, le comité est compétent pour l'attribution de somme jusqu'à CHF 50 000.- La réalisation du plan de gestion de la vallée du Doubs dépassera cette somme et doit donc être avalisée par l'Assemblée générale.

Un devis estimatif a été demandé à un bureau d'urbanisme. Dès le crédit accepté, un appel d'offre sera lancé dans la région du Doubs, afin de trouver un bureau capable de coordonner l'ensemble des études à mener. Les études sectorielles seront ensuite conduites par des spécialistes de chaque question. Les travaux de ces personnes seront accompagnés par des groupes de travail, nommés par l'Association.

La réalisation du plan de gestion doit prendre huit mois, de novembre 2000 à juin 2001. Une deuxième année sera ensuite nécessaire pour consulter toutes les instances et personnes intéressées et apporter au plan les modifications qui seront demandées.

Le plan pourra alors être avalisé par l'Assemblée générale de 2002, comme une partie intégrante de la Charte du Parc naturel régional du Doubs.

Décision :

L'Assemblée générale de l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs réunie à Soubey le 24 août 2000 décide :

1. d'allouer un crédit de CHF 300'000.- au Comité de l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs, afin qu'il puisse mandater les bureaux ou les personnes aptes à coordonner les études pour le plan de gestion de la vallée du Doubs et les bureaux ou les personnes chargées de réaliser les études sectorielles dans les domaines de travail du futur parc.
2. Le crédit alloué ne peut être utilisé que dans la mesure où son financement est assuré.
3. Le Comité de l'Association est responsable de sa bonne utilisation et informera régulièrement l'Assemblée de l'état d'avancement des travaux.

Plan de gestion - Table des matières

1. Introduction

L'introduction doit situer le projet dans son histoire et ses ambitions

2. Présentation générale du territoire, état de la situation actuelle (analyse sociale, économique, écologique, etc...)

Chaque rubrique sera accompagnée d'une carte.

- 2.1 Les limites territoriales du Parc, les communes associées
- 2.2 Géographie physique, hydrologie, géologie
- 2.3 Occupation du sol, urbanisation, rôle des villes, transports
- 2.4 Analyse démographique, évolution de la population
- 2.5 Analyse socio-économique
- 2.6 Recensement des milieux naturels, paysages et points de vue et description
- 2.7 Les richesses historiques, les ruines et friches industrielles intéressantes, le patrimoine architectural
- 2.8 Les traditions, la culture et l'artisanat
- 2.9 Les spécificités du patrimoine horloger

3. Les richesses sur lesquelles s'appuyer pour le développement de la région (analyse des potentialités)

- 3.1 Les richesses naturelles et les paysages
- 3.2 Le patrimoine culturel
- 3.3 Le savoir-faire de la population : agriculture, artisanat, tourisme
- 3.4 Les sociétés locales

4. Le plan du Parc

- 4.1 Les entités paysagères
- 4.2 Les zones sensibles
- 4.3 Les zones protégées
- 4.4 Les zones favorables au tourisme
- 4.5 Les points de vue
- 4.6 Le patrimoine historique, l'architecture, les friches industrielles
- 4.7 Les chemins de randonnée balisés
- 4.8 Les accès

5. Les projets du Parc – orientations générales – présentation des objectifs généraux et des principes de gestion

6. Analyse des perspectives

7. Relevé des problèmes principaux rencontrés dans le périmètre du Parc

8. Analyse des différents domaines de travail choisis

9. Les objectifs sectoriels

9.1 Préserver et valoriser la qualité des milieux naturels et maîtriser l'évolution des paysages :

- développer des activités agricoles viables, soutenir les systèmes d'exploitation innovants et favorables à l'environnement.
- informer le public en matière d'environnement
- réhabiliter des paysages
- préserver le patrimoine bâti
- développer la connaissance des milieux naturels
- appliquer les plans de gestion existants
- compléter les inventaires si nécessaire
- créer des réseaux de biotopes
- améliorer la qualité de l'eau
- protéger les milieux aquatiques délicats
- aménager la rivière en faveur de certaines espèces en voie de disparition
- éliminer les décharges sauvages

9.2 Forêts :

- analyser le milieu
- introduire une exploitation durable
- soutenir la filière bois et bois-énergie
- soutenir la formation
- créer du matériel pédagogique

9.3 Tourisme :

- coordonner les projets du Parc avec les projets déjà existantes (Watch valley)
- définir des pôles d'attraction touristiques
- coordonner les efforts des différents prestataires
- former des prestataires
- aider à la création d'activités et à la modernisation des installations
- structurer et développer l'accueil et les activités sportives
- spécifier les thèmes touristiques des sites principaux : par exemple, l'histoire rurale, le cheval et la tradition équestre, la montre (le paysan – horloger) et la gastronomie locale ; l'architecture, l'art nouveau, l'art et la nature ; les sports comme la pêche, le VTT, le canoë, l'escalade, la course d'orientation ; les friches industrielles, comme les anciens moulins ou d'anciennes usines d'horlogerie.
- définir le rôle et l'emplacement de la Maison du Parc (lieu d'accueil, d'information, d'expositions).

- encourager les hôtes à adopter une charte de qualité pour l'hébergement
- créer et/ou remettre en état les réseaux de sentiers (randonnée, équestre, VTT, circuits thématiques sportifs, didactiques, etc...). Faire découvrir l'ensemble du territoire en évitant les zones naturelles sensibles.
- créer des liaisons entre les aménagements existants
- valoriser l'approche de l'eau
- mettre en valeur les éléments industriels les plus attractifs et créer des produits pédagogiques et d'animation sur ce sujet.
- remettre en lumière l'histoire de la frontière par des études historiques, des produits touristiques, des animations culturelles transfrontalières
- mettre les différents sites en réseau, adopter une signalisation commune, réaliser des guides, plans, etc...

9.4 Promouvoir le développement culturel, l'éducation à l'environnement et l'information du public :

- faire connaître la culture de la région
- faire des inventaires et sauvegarder le patrimoine bâti
- soutenir des spectacles et des expositions
- promouvoir l'éducation à l'environnement.
- créer du matériel scolaire sur la région
- former des animateurs touristiques
- accueillir des chercheurs, stagiaires, enseignants
- publier des brochures pour le grand public et les milieux spécialisés
- créer une banque de données scientifiques
- travailler en synergie avec les universités

9.5. La gestion de l'eau

- améliorer la qualité de l'eau
- améliorer les débits minimaux
- maintenir et réhabiliter des habitats et des possibilités de déplacement des poissons
- réhabiliter les berges de la rivière

9.6 L'aménagement du territoire, une vision globale

- favoriser une démographie positive
- assurer les services
- intégrer l'environnement dans la planification
- penser l'intégration paysagère des infrastructures
- favoriser une meilleure intégration de l'homme dans la nature (projet de nature en ville par exemple)
- réduire les sources de pollution et économiser l'énergie (déchets, tri, assainissement des décharges, promotion des technologies propres, etc...)
- favoriser l'emploi
- analyser les circulations (accès, places de stationnement, places de pique-nique, etc...)

9.7 L'ouverture et la collaboration : le Parc, un projet porté par l'ensemble de la population :

- renforcer les liens ville-campagne
- renforcer les liens avec les organisations régionales
- développer les coopérations transfrontalières
- impliquer la population
- introduire un label des produits régionaux
- promouvoir l'éducation à l'environnement dans les écoles
- soutenir les événements festifs
- développer la mémoire collective

10 Propositions de projets concrets pour chacun des domaines cités ci-dessus, présentés sous forme de fiches.

11 L'organisation du Parc

- 11. 1 Le syndicat mixte, ses compétences, ses tâches, ses membres, ses conditions d'adhésion, ses statuts
- 11.1 Le label Parc
- 11.2 Les commissions de travail
- 11.3 L'association des amis du Parc, la conférence des associations
- 11.4 L'équipe scientifique
- 11.5 Les équipements, le siège, les bureaux
- 11.6 Les moyens financiers
- 11.7 Les moyens humains, l'organigramme
- 11.8 Le directeur, le comité de coordination